

## ARRETE DU PRESIDENT

### Arrêté portant désignation de Madame Emmanuelle LAMARQUE, pour représenter le Président au Bureau Communautaire du 21 février 2023

**Bertrand GERNEZ, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,**

**VU** le code des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations n° D20200608\_01 portant installation du conseil communautaire, n° D20200608\_04 concernant l'Election des Vice-Présidents et n° D20200608\_06 portant délégation du Conseil au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents, en date du 8/06/2020,

**CONSIDERANT** que le Président peut désigner le (la) Vice-Président(e) qui sera chargé(e) de le représenter au sein du Bureau Communautaire, lorsqu'il est empêché ;

### ARRETE

**Article 1 :** Madame Emmanuelle LAMARQUE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et conseillère communautaire, est désignée pour représenter le Président au sein du Bureau Communautaire qui se tiendra le mardi 21 février 2023 à 17h30 à Chaumont-en-Vexin.

**Article 2 :** En sa qualité de Représentante du Président, délégation de fonction et de signature est attribuée à Madame Emmanuelle LAMARQUE, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues au Bureau communautaire précité.

A ce titre, elle dispose de tout pouvoir pour présider la séance, signer tout courrier, délibérations, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les avis et décisions émis par le Bureau Communautaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à Madame Emmanuelle LAMARQUE. Il sera affiché dans les lieux habituels réservés à cet effet, soit dans les locaux de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le ..... 6/02/2023 .....

Fait à Chaumont-en-Vexin, le 6 FEV. 2023

Le Président,

Bertrand GERNEZ



Notifié à l'intéressé le .....

Emmanuelle LAMARQUE